Déclaration orale de la FIACAT co-sponsorisée par le CCPR Centre et l'OMCT

Dialogue interactif avec le Rapporteur Spécial sur le Burundi

51ème session du Conseil des droits de l'Homme

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Rapporteur spécial,

Les organisations signataires[1] vous remercient de votre rapport et souhaitent profiter de ce dialogue pour réitérer leurs préoccupations.

Je m'appelle Germain Rukuki et j'ai été condamné à 32 ans d'emprisonnement pour mon travail de défenseur des droits humains. Si ma peine a finalement été réduite à 1 an après cassation, d'autres défenseurs continuent d'être arrêtés et détenus arbitrairement. C'est le cas de Maitre Tony Germain Nkina arrêté et incarcéré suite à un procès inéquitable du fait de son ancienne affiliation à l'APRODH.

Monsieur le Rapporteur spécial,

De graves violations des droits humains continuent d'être perpétrées. De juin 2020 à août 2022, la Ligue Iteka a recensé 1470 personnes tuées, dont 24 exécutions extrajudiciaires, 118 personnes enlevées ou portées disparues et 255 victimes de violences sexuelles. Sur la même période, l'ACAT Burundi a dénombré 671 personnes arrêtées arbitrairement et 180 personnes torturées. Plus récemment, en juin 2022 ESDDH a documenté 13 cas de torture dans les cachots du Service national de renseignement.

Ainsi, les organisations signataires estiment nécessaire que le Conseil continue de porter une attention accrue sur le Burundi et appellent les Etats membres a renouvelé votre mandat. Elles invitent également le Burundi à coopérer pleinement avec vous, et vous permettre l'accès au pays.

Je vous remercie.

---

[1] ACAT-Burundi, AJBE, APRODH, CAVIB, CB-CPI, Coalition Burundaise des DDH, COSOME, ESDDH, FOCODE, FORSC, Light for All, Ligue Iteka, RCP, SOS-Torture/Burundi, Tournons la page-Burundi et UBJ soutenues par le CCPR Centre, la FIACAT et l'OMCT.